



COMPTE RENDU DE SEANCE LUNDI 8 AVRIL 2024

Présents : - CHAMPEIX V.- COUHERT C. - CREPET G. - DAURELLE V. -ROCHETTE M. - SAMSON A. – VIALARD D. - VIALIS A

Absents : - DEBARD V. - FOUGEROUSE L.

Excusés :

Procuration : - CHATTARD A. à DAURELLE V.

Secrétaire : - CREPET G.

Adoption du compte rendu de réunion du 26 Février 2024.

Ordre du jour :

- Vote du taux des taxes communales,
- Vote des budgets primitifs,
- Page de signature des budgets communal, eau, et assainissement,
- Note de synthèse,
- Attribution des subventions aux associations,
- Tarifs de l'eau et assainissement,
- Tarifs des concessions du cimetière,
- Tarifs des services divers,
- Prix des loyers des appartements,
- Questions diverses.

OBJET : NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes communales. Il est proposé de conserver le même taux communal que 2023, soit 8,94 % pour les propriétés bâties et 58,24 % pour les propriétés non bâties.

De plus cette année, les communes doivent à nouveau voter un taux sur la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale). Il est proposé de conserver le même taux qu'en 2020 soit 5,67 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide de fixer comme suit les taux des deux taxes communales pour l'année 2024 :

- ⇒ **Taxe Foncières des Propriétés Bâties** : 29,42 % (Taux communal : 8,94% + Taux départemental : 20,48 %)
- ⇒ **Taxe Foncières des Propriétés non Bâties** : 58,24 %
- ⇒ **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires** : 5,67 %

OBJET : APPROBATION DES BUDGETS

Monsieur CREPET Gérard, 1er Adjoint au Maire, indique que :
Conformément à l'instruction comptable M 57,
Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'équilibre des Budgets Primitifs Communal, Eau et Assainissement pour l'année 2024 comme suit :

DEPENSES RECETTES (COMMUNAL)

Section de FONCTIONNEMENT : 266 657, 85 €
Section d'INVESTISSEMENT : 141 762,47 €

DEPENSES RECETTES (EAU)

Section de FONCTIONNEMENT : 25 243, 20 €
Section d'INVESTISSEMENT : 88 308,64 €

DEPENSES RECETTES (ASSAINISSEMENT)

Section de FONCTIONNEMENT : 11 529,48 €
Section d'INVESTISSEMENT : 12 532,22 €

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS ET/OU PARTICIPATIONS 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention/participation de fonctionnement aux associations et organismes suivants :

	Montant 2024
Amicale Laïque	50 €
Gym Ance	50 €
Au plaisir de lire - Bibliothèque	80 €
Mission locale d'Ambert	303 €
CLIC	50 €
Subvention diverses	120 €

OBJET : SUBVENTION COLLEGE DU VAL D'ANCE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les courriers reçus du Collège du Val d'Ance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'attribuer les subventions et/ou participation ci-dessous :

- ⇒ 50,00 € prévu pour la tournée théâtre de 2024,
- ⇒ 50,00 € prévu pour l'association sportive du collège,
- ⇒ 200,00 € pour la participation au voyage de 2024 (50 €*4 élèves).

OBJET : TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reconduire les tarifs communaux ci-dessous pour l'année 2024 :

Tarifs location salle des fêtes :	2024
Consommation électricité (prix au KW)	0,30 €
Location : Habitant de la commune	150 €
Location : Habitant hors commune	200 €
Location pour un Apéritif	40 €
Caution	300 €
Associations de la commune	Gratuit (sauf élec.)
Associations extérieurs	2 locs/an Gratuite
Tarifs cimetières :	2024
Durée des concessions	50 Ans
Prix emplacement simple	275 €
Prix emplacement double	550 €
Renouvellement	½ tarif
Cavernes (50x50x40cm)	2024
Durée des concessions	30 Ans
Prix concession	500 €
Renouvellement	250 €
Tarifs location appartements Presbytère :	2024
Rez de Jardin	289,80 €
Charges	18€
1 ^{er} Gauche	258,80 €
Charges	25€
1 ^{er} Droite	289,80 €
Charges	18€
Réseau d'eau potable	2024
Abonnement annuel eau	50€
Prix du m3 consommé	0,85€
Droit de branchement eau	400€
Remplacement compteur gelé	120€
Pose regard isolé	280€
Réseau d'assainissement collectif	2024
Abonnement annuel	40€ TTC
Prix du m3 consommé	0,55€ TTC
Droit de branchement	1 500 € TTC

